DROIT DE SAVOIR

Vos Délégué-es du Personnel



vous informent

Réunion DP Languedoc-Roussillon du Jeudi 9 Juin 2016

Vous faites habituellement garder votre enfant par un membre de la famille et cette personne est momentanément indisponible ?

Selon la commission d'interprétation (CPN 51) du 12/04/2013 de la Convention Collective de Pôle Emploi en son Article 29.2 :

Vous pouvez obtenir un congé en apportant comme justificatif une attestation sur l'honneur de la personne chargée habituellement de la garde de l'enfant mentionnant son indisponibilité.

Vous partez en formation ou en séminaire et cela vous occasionne des frais supplémentaires de garde d'enfant ?

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière pour garde d'enfant ou de personne à charge pendant **TOUTE LA DUREE** de votre absence. L'établissement prend en charge les frais à hauteur de 85 euros par nuitée sur justificatifs.



Vous avez d'autres questions ? Contactez-nous. Nous sommes là pour vous représenter.

Syndicat.SNU-LRoussillon@pole-emploi.fr

Accès direct aux Questions-Réponses DP PE LR sur intranet, cliquez sur le lien ci-dessous

http://accueil.pole-emploi.intra:8501/portail/region/r-languedoc-roussillon-midipyrenees/generic.jspz?type=inarticle&id=1012287